



## **La limitation des frais excédentaires dans les CPE ne modifiera pas la qualité des services**

**Montréal, 31 août 2006** - Le Chantier de l'économie sociale se réjouit de l'application du règlement concernant la limitation des frais excédentaires dans les services de garde subventionnés. En effet, nous croyons que cette nouvelle mesure limitant à 7 \$ par jour les frais dans les garderies constitue une excellente décision empreinte d'équité. Elle permettra aussi de contrer certains abus.

Plus de 90 % des centres de la petite enfance (CPE), qui sont des entreprises collectives gérées démocratiquement par des conseils d'administration composés majoritairement de parents, ne demandaient pas de contributions supplémentaires au tarif de base tout en offrant un service de grande qualité. En effet, au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré la supériorité des services offerts par les CPE par rapport aux garderies privées.

Si l'imposition de frais supplémentaires concernait moins de 10% des centres de la petite enfance, elle est pratique courante dans près de 40% des garderies privées qui sont elles des organisations à but lucratif. Nous trouvons déplorables les moyens de pression qui sont actuellement exercés afin de contrer l'application de ce règlement qui permet d'assurer que l'ensemble des familles québécoises ait accès à des services de garde de qualité de façon universelle.

« Ce débat concernant les frais de garde nous démontre bien l'écart existant entre le modèle de développement soutenu par les entreprises collectives, comme le sont les CPE, qui ont comme mission de répondre aux besoins de la communauté et de leurs membres, et les entreprises privées qui ont une vision beaucoup plus affairiste. Alors que les entreprises d'économie sociale soutiennent des préoccupations collectives et sociales importantes, les entreprises privées ont tendance à fonctionner différemment selon des intérêts plus spécifiques», conclut Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome ayant comme principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) oeuvrant dans de multiples secteurs d'activités (environnement, services de proximité, communications, loisir, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, formation, financement, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional oeuvrant dans toutes les régions du Québec.

-30-

Source : Chantier de l'économie sociale  
Élise Desjardins  
(514) 899-9916, poste 226 / cellulaire : (514) 795-8444